

ASSAINISSEMENT APPROPRIÉ EN ZONE RURALE

ETUDE DE ZONE

Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval

Zones de prévention des captages de Modave (Vivaqua20)

Village de Modave
Commune de Modave

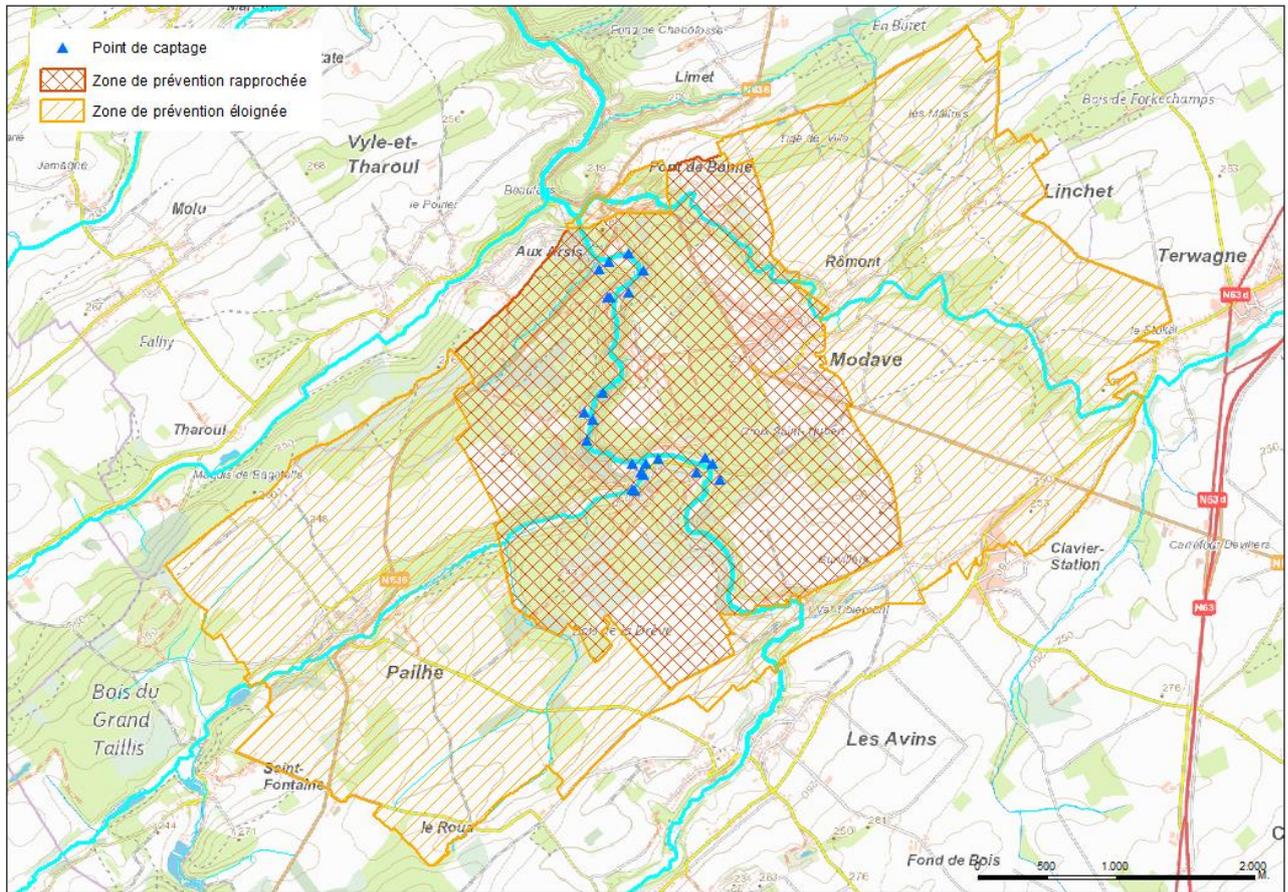
RAPPORT FINAL

ETUDE REALISEE PAR L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE
DEMERGEMENT ET L'EPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE
LIEGE (A.I.D.E.)
2021

1 Les captages de Modave

Les ouvrages de prise d'eau de Modave sont situés sur le territoire de la Commune de Modave le long du Hoyoux. Ils sont exploités par la société coopérative à responsabilité limitée Vivaqua.

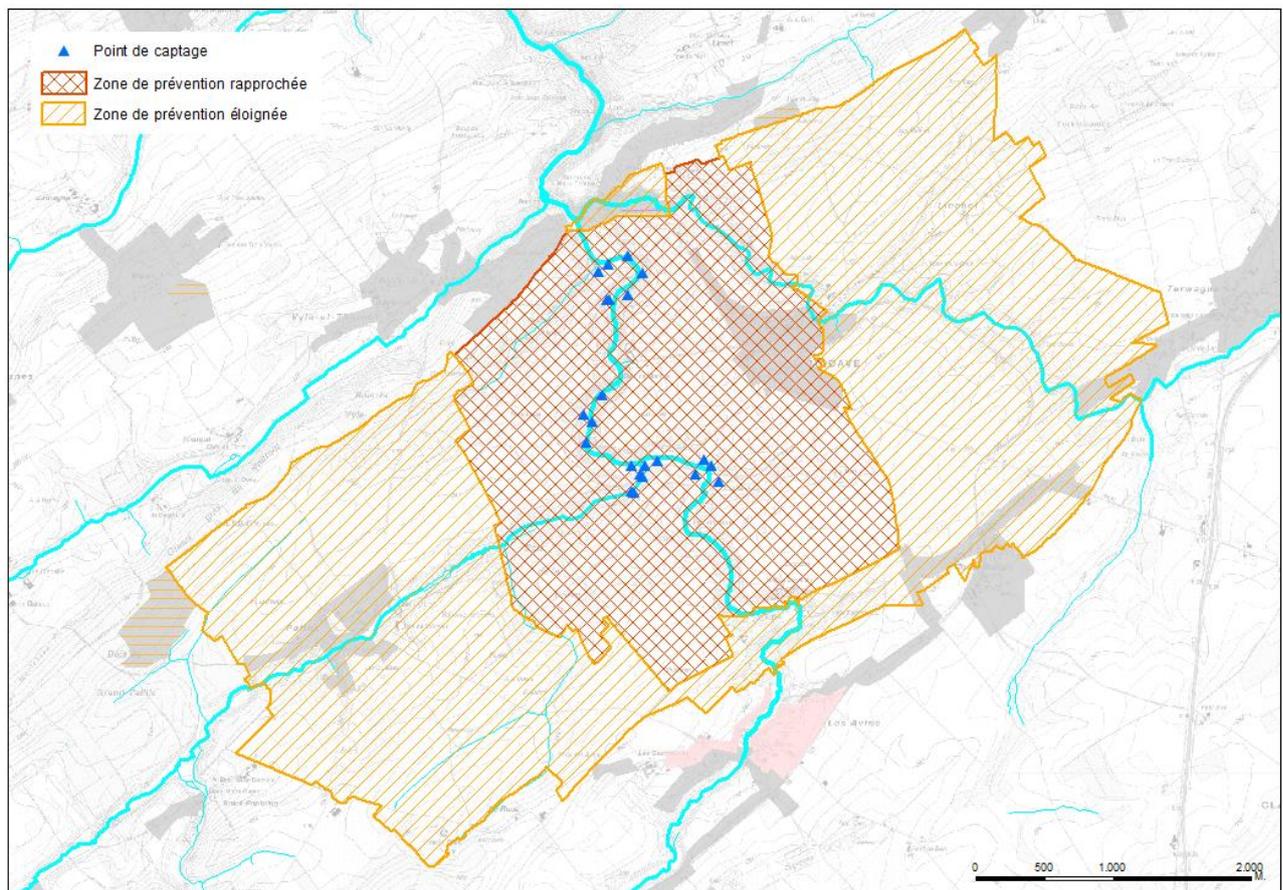
Ces captages ont fait l'objet d'un arrêté ministériel, publié au Moniteur belge en date du 16 juillet 2019, qui fixe les limites de leurs zones de prévention rapprochée et éloignée comme l'illustre l'extrait de carte suivant :



Dans ce cadre, l'AIDE a pour mission de réaliser une étude de zone afin de déterminer le régime d'assainissement le plus approprié (autonome ou collectif) pour les habitations en régime d'assainissement autonome ayant une incidence sur les ouvrages de prise d'eau.

La zone de prévention rapprochée est particulièrement vaste et englobe presque intégralement l'agglomération de Modave, qui est en régime d'assainissement autonome, le château de Modave, ainsi que plusieurs habitations dispersées.

La zone de prévention éloignée de ces captages englobe l'entièreté du village de Pailhe, une partie de Pont-de-Bonne, une partie du centre de Clavier-Station et une petite partie de Terwagne. Tous ces villages sont repris en régime d'assainissement autonome. Plusieurs habitations situées hors zone d'habitat, soumises par défaut au régime d'assainissement autonome, sont également dans cette zone.



2 Le village de Modave

Le village de Modave est situé sur le territoire communal de Modave, sur le versant du ruisseau de Bonne, affluent du Hoyoux. Le village est assez densément bâti et compte près de 300 habitations, une école et quelques commerces. Deux vastes zones urbanisables ne sont pas encore mises en œuvre, la densité d'habitat est donc vraisemblablement amenée à croître dans les prochaines années.

Le village de Modave est presque complètement compris dans la zone de prévention rapprochée des captages de Modave.



3 Analyse de l'existant

L'analyse que nous avons faite se base sur nos observations, sur l'exploitation de données cartographiques et sur quelques informations obtenues à l'administration communale. Le délai de réalisation de l'étude de zone n'a pas permis d'organiser une enquête plus poussée sur les installations de traitement et les modes d'évacuation propres à chaque habitation.

3.1 Le réseau de canalisations

Au cours de nos investigations, nous avons pu identifier les canalisations existantes dans le village et apprécier leur état. Le seul réseau de canalisations en bon état se trouve dans la partie sud du village et a été réalisé pour reprendre les eaux d'un lotissement récent. Ce réseau est raccordé sur une canalisation plus ancienne qui débouche dans le ruisseau de Bonne.

Le reste du village est partiellement équipé de quelques morceaux de canalisations en mauvais état ou de fossés.

3.2 L'assainissement des eaux – incidence des habitations

Nous n'avons pas reçu de la commune de Modave les informations relatives aux habitations équipées d'un système d'épuration individuelle.

Cela étant, le village de Modave est repris dans la zone de prévention rapprochée, l'épandage souterrain d'effluents domestiques y est donc interdit, même après épuration. Il est dès lors obligatoire d'évacuer toutes les eaux usées qui y sont produites au-delà de la limite de la zone de prévention rapprochée, au moyen de canalisations étanches.

En l'absence d'un réseau parfaitement étanche, toutes les habitations de Modave sont donc considérées comme incidentes sur les captages de Modave.

3.3 Analyse de l'opportunité et de la nécessité de grouper

Le village de Modave devant être entièrement équipé de canalisations étanches, et vu que la topographie permet de ramener presque toutes les eaux usées en un même point de manière gravitaire, le traitement collectif des eaux usées s'impose comme une évidence.

Il reste cependant une douzaine d'habitations au nord-ouest du village qui ne peuvent pas être reprises sans pompage dans le futur réseau. Il n'y a, pour ces quelques habitations, ni nécessité, ni opportunité de grouper. Il sera donc nécessaire de poser une canalisation étanche pour évacuer leurs eaux, traitées par un SEI, jusque dans le ruisseau de Bonne.

4 Synthèse

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble des habitations du village sont considérées comme incidentes sur la zone de prévention rapprochée des captages de Modave.

L'obligation d'évacuer les effluents en dehors de la zone de prévention rapprochée entraîne une opportunité de regroupement pour la majeure partie du village, que nous proposons de réorienter vers le régime d'assainissement collectif. Quelques habitations situées rue Rômont, hors zone urbanisable, pourront également être reprises dans la configuration collective.

Un réseau d'égouttage d'une longueur totale de 3.850 mètres environ devra être réalisé, ainsi qu'une station d'épuration d'une capacité suffisante pour traiter les eaux usées des habitations existantes et futures.

Une petite zone située au nord-ouest de Modave et qui ne peut être reprise gravitairement dans le futur réseau est maintenue en régime d'assainissement autonome. Les habitations concernées devront être équipées d'un SEI agréé. Leurs effluents traités seront évacués conformément à la législation en vigueur, au-delà de la limite de la zone de prévention rapprochée.

La carte de synthèse ci-dessous présente ce résultat.

Tableau récapitulatif (comptage effectué sur base du PICC, bâtiments de plus de 40 m² uniquement) :

	Modave (zone urbanisable)	Zones de prévention Captages de Modave Total (zone urbanisable)
Nombre total d'habitations	230	465
Nombre d'habitations - incidentes - non incidentes	230 0	465 0
Nombre d'habitations proposées en ass. Autonome	12	à préciser
Nombre d'habitations proposées en ass. collectif	218	à préciser
Nombre de SEI	inconnu	inconnu

Etabli le 27 septembre 2017

Modifié le 29 juin 2021

Jérôme Brixko
Gestionnaire

Pour l'A.I.D.E.

B. Leporcq
Directeur